



France : un accord sur le dialogue social et l'intelligence artificielle au sein d'Axa

La direction de l'assureur Axa France et les organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC et Unsa) ont signé le 13 juin un accord d'une durée d'un an sur le dialogue social et l'intelligence artificielle (IA). Ce texte prévoit une information-consultation régulière des représentants du personnel pour chaque lancement de projet d'IA.

Par Nathalie Tran. Publié le 03 juillet 2025 à 12h51 - Mis à jour le 03 juillet 2025 à 12h52



L'accord, entré en vigueur le 1er juillet, s'inscrit dans le plan stratégique 2024-2026 "[Unlock The Future](#)", qui a pour objectif de "*favoriser la croissance grâce à l'innovation en s'appuyant sur les nouvelles technologies*" et en particulier sur l'IA générative. Axa a notamment mis à disposition de ses collaborateurs une version sécurisée de ChatGPT – [Secure GPT](#) – et prévoit le déploiement d'autres projets et expérimentations dans ce domaine. Aussi, l'entreprise qui "*souhaite faire de l'IA responsable*", entend s'appuyer sur le dialogue social, comme elle s'y est [engagée avec les partenaires sociaux, en novembre 2024](#), afin de créer un cadre de confiance avec ces derniers. L'accord prévoit donc un partage d'information régulier avec le CSE pour chaque lancement et

déploiement de nouvelle expérimentation visant à identifier les cas d'usage pertinents pour améliorer la qualité de service aux clients ou l'exercice de leur métier pour les collaborateurs.

Formation des représentants du personnel sur les sujets d'IA

La présentation des projets d'IA devra notamment prendre en compte le cadre d'utilisation des données, les impacts en matière environnementale, les gains de productivité attendus et les impacts RH, notamment en termes de besoin de formation des collaborateurs. Par cet accord, l'entreprise s'engage notamment à favoriser l'acculturation et la montée en compétences des représentants du personnel en matière d'IA et à mettre en place des formations à cette fin. Elle prévoit également *“d’appréhender les aspects emploi et compétences [des salariés], de façon itérative au fil des expérimentations”*, en s'appuyant sur les dispositifs GEPP existants. Enfin, une synthèse devra être réalisée sur les évolutions en termes de métiers et compétences liées au développement des technologies d'IA et data.

Nathalie Tran

Toutes les ressources liées à cet article

En pièces jointes

[Accord sur le dialogue social et l'intelligence artificielle au sein d'Axa 2025-2026](#)



PROFITEZ DE 15 JOURS D'ESSAI GRATUIT

ET SANS ENGAGEMENT

